

AMAP « Les Paniers du Chablais »

Contrat d'engagement pour un panier de légumes **Saison Culturelle 2020**

Entre l'adhérent :

Mme, Melle, M. :
Adresse :
Tél. : Courriel :

et les Producteurs :

« GAEC on sème »

Route de l'église – 74140 Massongy - contact@onseme.fr
Cédric Mutin 06.66.26.57.01 / Falko Henschke 06.87.82.57.14 / Mikias Nugussie

Pour la saison 2020, les distributions de légumes seront réparties ainsi :

- **Chaque vendredi du 19 juin 2020 au 18 décembre 2020, soit 27 distributions** avec possibilité occasionnelle d'annuler des distributions en fonction des cultures ou pour raison personnelle,
- Possibilité de profiter de légumes de saison en complément du panier hebdomadaire, suivant vos préférences, grâce à un « Monnaie Légumes ».

L'Adhérent s'engage :

- à venir prendre ou faire prendre, en un lieu, un jour et un horaire déterminés par le conseil d'administration de l'association, son panier hebdomadaire,
- à remettre à l'association, lors de la contractualisation, les chèques à l'ordre de « GAEC On sème »,
- à participer et aider les agriculteurs au jardin au moins deux demi-journées par saison culturales,
- à assurer, avec les producteurs la distribution des paniers (au moins 2 distributions par saison),
- à trouver son remplaçant en cas de départ anticipé (s'il n'y a pas de liste d'attente),
- à ramener à chaque distribution sa caisse vide propre,
- à accepter les aléas de la production sur la nature ou le volume du contenu du panier,
- à respecter les principes de la Charte des AMAP, les statuts et le règlement intérieur de l'association « Les paniers du Chablais ».

Les Producteurs s'engagent :

- à livrer personnellement, en un lieu, un jour et un horaire déterminés par le conseil d'administration de l'association, le panier de légumes de l'adhérent, produits par leurs soins,
- à écouler en priorité sa production auprès des adhérents de l'association Les Paniers du Chablais,
- à informer à la demande, sur le lieu de livraison, l'adhérent sur ses savoir-faire, pratiques et contraintes,
- à conserver un mode de production respectueux de l'environnement et conforme à la Charte des AMAP,
- à encaisser chaque chèque de paiement en début de mois,
- à respecter les statuts et le règlement intérieur de l'association "Les paniers du Chablais".

En cas de non respect d'une de ces clauses le contrat pourra être résilié.

Le GAEC On Seme vous propose :

<input type="checkbox"/> PETIT PANIER	<input type="checkbox"/> De juin à décembre	comprend 5 / 6 variétés de légumes	<input type="checkbox"/> 405 €/an (soit 15€ l'unité)	De 1 à 5 chèques
<input type="checkbox"/> GRAND PANIER	<input type="checkbox"/> De juin à décembre	comprend 7 / 8 variétés de légumes	<input type="checkbox"/> 567 €/an (soit 21€ / unité)	De 1 à 6 chèques
<input type="checkbox"/> MONNAIE LEGUMES (facultatif)			€ 1 chèque
TOTAL			€

Chèques encaissés chaque début de mois, à l'ordre du « GAEC on sème »

Vous souhaitez récupérer votre panier :	
<input type="checkbox"/> Sur le lieu de distribution de l'AMAP (THONON)	<input type="checkbox"/> Chez le producteur (MASSONGY)

L'équilibre financier entre le prix du panier et son contenu s'apprécie sur une saison culturale complète, sauf aléa de production exceptionnel.

L'association "Les paniers du Chablais", a pour rôle de favoriser le bon fonctionnement du présent contrat mais ne peut être tenue responsable en cas de dysfonctionnement. Le cas échéant, l'association doit être contactée en la personne du Président de l'association, par mail uniquement à l'adresse suivante : info@lespaniersduchablais.fr

Fait en 2 exemplaires,

Signature de l'adhérent :
A,
Le

Signature du producteur :
A,
Le

IMPORTANT : Les contrats et règlements doivent obligatoirement être transmis à un membre du bureau de l'association lors d'une distribution ou envoyé par courrier à l'adresse : AMAP Les Paniers du Chablais - Maison de l'agriculture 16 Chemin d'Hirmentaz 74200 THONON LES BAINS